

Voyage à travers le temps aux Gauthés (Préporché)

Si vous n'avez ni les moyens ni l'envie d'entreprendre de longs voyages-découvertes, une solution : jetez votre dévolu sur un lieu, un village quelconque autour de chez vous et cherchez son histoire. Vous y découvrirez des faits insoupçonnés, des gens qui y ont vécu et vous deviendront familiers. Voyage sans risques et plein de surprises. Nous en avons fait l'expérience à Préporché (Canton de Moulins-Engilbert), au lieu-dit les Gauthés.

Un lieu banal

Si vous vous y rendez, vous n'y verrez qu'un lieu banal – quelques maisons alignées le long d'une route qui relie celle de Préporché à Moulins-Engilbert à celle qui va de Moulins-Engilbert à Saint-Honoré-les-Bains – mais dans lequel on trouve des témoignages de la présence humaine depuis la période gallo-romaine.

La voie antique Saint-Honoré-Alluy passe tout près, à l'Echalotte, pour rejoindre Marry et celle qui relie Saint-Honoré à Château-Chinon passe par Montgaudon. Aussi, a-t-on trouvé dans l'ouche Bernard qui jouxte le village des Gauthés, au sud, des tuiles, céramiques et même deux puits qu'on croit pouvoir dater de l'époque romaine (Hélène Bigeard : carte archéologique de la Nièvre) : s'agit-il de restes d'habitation, d'une simple halte sur la route ? Tout près des Gauthés, le lieu-dit Trussy n'évoque-t-il pas, par son étymologie, une présence romaine alors que, non loin de là, Tussy a livré les vestiges d'une villa gallo-romaine ? Autour des



▲ Les Gauthés (La Chétive). La maison avec escalier est celle dont on parle dans le partage Belin 1818. La fontaine aux poiriers est un peu plus bas sur la droite.

villages voisins, Villars, Vénitiens, on a également découvert des vestiges de constructions, des tuiles, des fragments d'amphores et même près de Villars, un vase de céramique contenant des monnaies romaines de plusieurs époques. (H. Bigeard)

La maison-forte de Jean d'Arcy

Il faut attendre le XIV^e siècle pour retrouver des certitudes rapportées par les abbés Baudiau et Marolles. En 1300, « à l'entrée du bois d'Arcy, se trouvait une maison-forte avec ses dépendances, formant une terre en toute justice » possédée par Jean d'Arcy. On peut donc supposer que cette maison existait déjà au XIII^e siècle. Le fils de Jean d'Arcy, Guillaume, chanoine à Nevers, reprend le fief en 1327 et on y retrouve les frères Erard et Alexandre en 1464. Plus tard, la maison passe à la famille de Frasnay, d'Anizy, pour être vendue ensuite au seigneur de Vandenesse.

Où était cette maison-forte dont il ne reste, en 1865, que des « vestiges avec fossés » ? Une véritable enquête policière nous fit passer des multiples actes



▲ Hiver à Préporché – pastel de Jacquie Bernard

notariés aux cadastres de 1832 et 1991, sans compter les recherches sur les lieux qu'on supposait avoir porté des fossés entourant un château.

Les actes notariés concernant la communauté des Panné-Garraux établie à deux pas des Gauthés indiquaient un village appelé « la Chétive » qu'on ne trouve pas sur la carte de Cassini. Or, la Chétive et le bois d'Arcy paraissent liés dès le XVI^e siècle. S'il y a un bois d'Arcy, il doit être proche de la maison du même nom. Depuis 1583, la communauté tient ce bois en bourdelage, du seigneur de Vandenesse et il est localisé ainsi, sur le terrier de Vandenesse de 1717 : « tenant du midy au chemin allant du village des Panné à Morillon, du couchant au bois de Chaluas du seigneur du Clerroy, du septentrion au grand chemin du domaine de Proye » (aujourd'hui, La Praye). Le cadastre de 1832 confirmait la présence du bois d'Arcy entre les Gauthés (appelés autrefois la Chétive) et les Morillons. De plus, une étrange couronne parfaite est située au sud de l'ouche Bernard, à l'entrée du bois et correspondait à la description qu'en avait faite Baudiau. Le diamètre extérieur de la couronne mesure environ 50 mètres et le diamètre intérieur 25 mètres. Nous avons là la présence de la maison-forte avec ses fossés. Dernières survivances de ce lointain passé, les parcelles représentant les fossés et l'intérieur ne portent pas le même numéro.

Il ne nous restait plus qu'à fouiller l'entrée du bois. Vaines recherches. Retour à la mairie de Préporché pour y examiner le nouveau cadastre, le comparant à l'ancien. Enfin, nous tenions la clé du mystère : les bois d'Arcy, à la suite de travaux de défrichement, ont

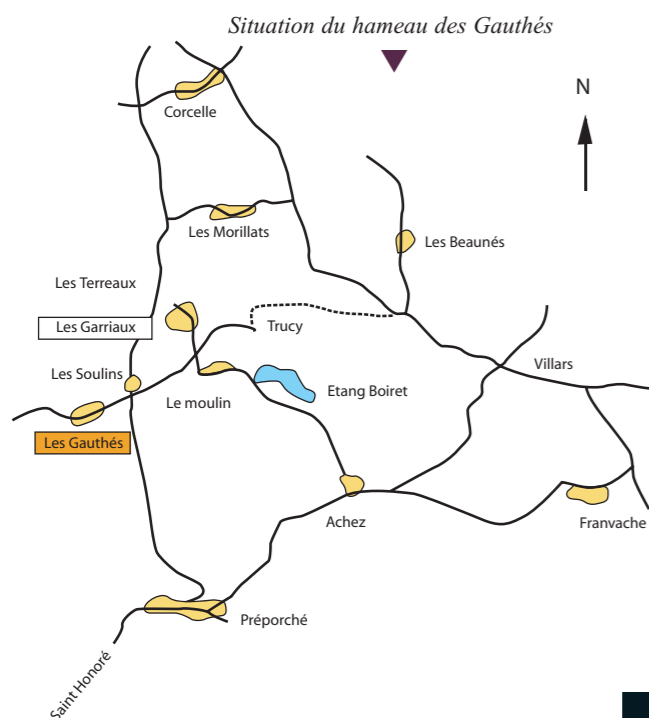
reculé de 180 mètres du côté de l'ouche Bernard. Les ruines ne se trouvent donc plus à l'entrée du bois, comme en 1865, mais dans un champ cultivé, à 450 mètres des dernières maisons des Gauthés.

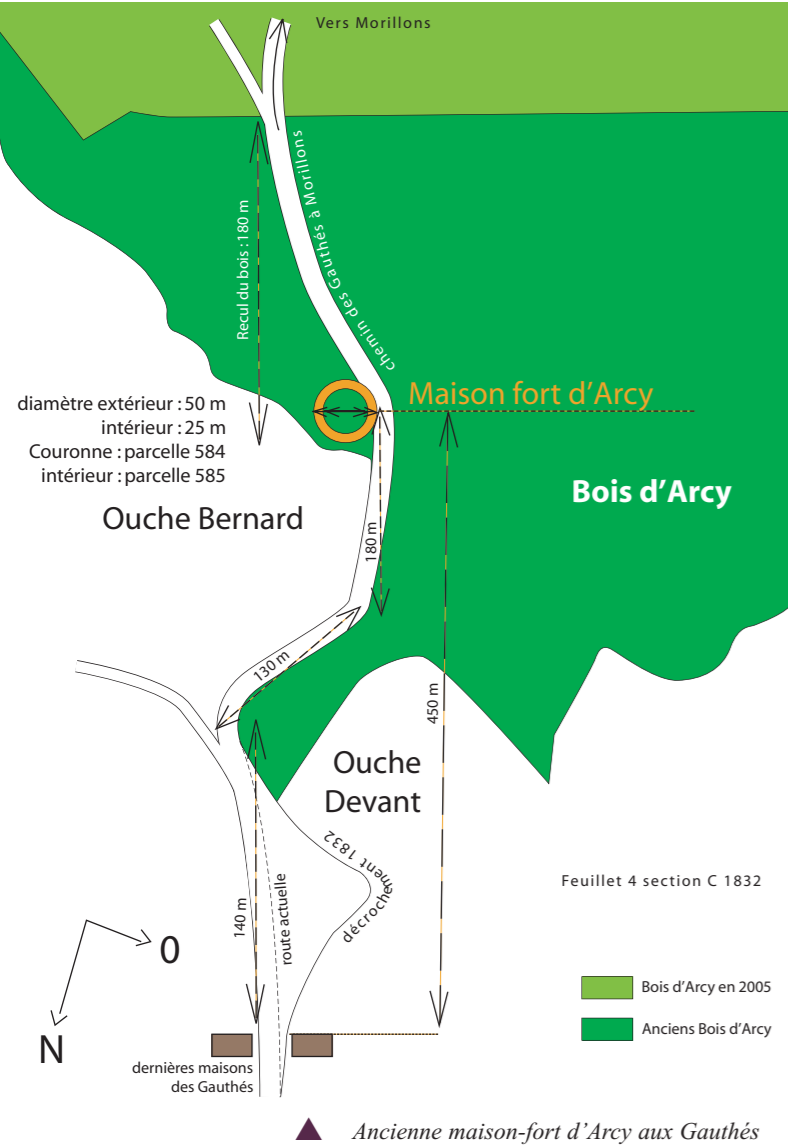
L'exploitant allait-il nous permettre d'entrer dans son champ ? Bien sûr que oui, d'ailleurs... si nous avions commencé nos investigations par lui, nous aurions gagné un temps fou, car lui, il savait où se trouvait la maison-forte d'Arcy !... là, tout contre la route... Et il en connaissait les dimensions puisque c'est lui qui en a comblé les fossés pour faciliter la mise en culture de la parcelle.

Je suis toujours émue par ce savoir des gens qui habitent un lieu depuis la nuit des temps sans doute, savoir précieux transmis de génération en génération et qui nous apprend l'humilité !

Jean Gauthé à la Chétive en 1491

Avec la maison d'Arcy, devaient exister d'autres maisons habitées par des serfs, puis des hommes libres. Nous en connaissons un, Jean Gauthier (ou Gauthé) qui, en 1491, exploite des terres qu'il tient en bourdelage de l'écuier Jean Le Bourgoing « sous la charge de vingt sols, un boisseau d'avoine, mesure de Moulins-Engilbert (= 12,5 litres) et une géline » (une poule). Est-ce le premier Gauthé à habiter à la Chétive ? Est-ce lui et sa famille qui ont donné leur nom au village ? Il faudra attendre près de trois cents ans pour que les actes notariés ne parlent plus de la Chétive mais des Gauthés.





Dernières maisons avant le Bois d'Arcy



La communauté des Panné-Garreux exploite les terres des Gauthés

Nous avons vu que la maison d'Arcy était passée au seigneur de Vandenesse par l'intermédiaire des de Frasnay d'Anisy. La communauté des Panné-Garreux vivant au village des Panné, à un kilomètre des Gauthés, tenait en 1717, en bourdelage, du seigneur de Vandenesse un grand nombre de parcelles de terre et de bois situés aux Gauthés. La première reconnaissance avait été faite par le maître et chef de la communauté, André Panné, en 1583 pour « 26 boisselés (3,270 hectares) au bois d'Arcy, moyennant une redevance de quinze sols, six deniers, un boisseau d'avoine et une géline, payable le lendemain de Noël, rendu et conduit au château d'Anizy ».

En 1717, c'est Philibert Panné, alors chef de la communauté qui a « reconnu et confessé tenir et porter à titre de bourdelage du marquis de Leuville (seigneur de Vandenesse)... une place de mazure située à la Chétive (était-ce déjà la maison-forte ruinée ?), l'ouche Bernard, l'ouche Gauthé, l'ouche Peulot, le Praillon, le bois des chaintres, le droit de bois mort et de mort-bois dans le bois d'Arcy, moyennant onze sols, un boisseau et demy-rez(ras) avoine et une géline ».

Quarante ans plus tard, en 1757, c'est le seigneur « Mazaryni-Mancini » de Nevers qui fera procéder au terrier de ses provinces. A la Chétive, la communauté dispose de plusieurs biens sous la charge de huit livres et neuf deniers de cens, biens reconnus dès 1610 et consistant en :

- ◆ un bâtiment (chauffoir, chambre, grange, deux étables, cour et jardin),
- ◆ le droit d'usage dans le bois de Cheuty où les porcs des parsonniers se régalaient de glands,
- ◆ et des parcelles aux noms qui chantent et font rêver : *le champ de la fontaine, le champ des couettes, le buisson Plumerande, l'ouche du noyer, les petites vignes des Fraignes, le champ de l'étang, l'hâte du bout du chien, le pré du Caruze...*

Interrogez les gens du coin, ils vous diront où se trouvent les parcelles. Car même si le remembrement a gommé la désignation de nombre d'entre elles en en faisant disparaître les noms, les derniers sont restés dans la mémoire collective.

Un loup aux Gauthés

Tout au long du XVIII^e siècle, on déplore des hivers particulièrement rigoureux, des tornades, et pluies torrentielles, des sécheresses entraînant disettes, famines, mortalité impressionnante. Les loups affamés se risquent jusque dans les villages et en 1734, l'un d'entre eux dévore une fillette d'une dizaine d'années aux Gauthés. Le fonds de Soultrait (A.D.N.) contient le document rapportant les faits :

Alloury, avocat et juge criminel, Charles Robert, médecin et Nicolas Robert, chirurgien, résidant tous à Moulins-Engilbert se sont transportés sur les lieux pour y faire le constat. Ils interrogent trois femmes du village des Pannés et l'une d'elles, Françoise Camus, raconte qu'elle et la petite Marie Michot, la victime, gardaient les vaches à la Chétive, « qu'estant assise sous un chaigne, elles ont vu venir une beste plus grosse qu'un chien et qui luy a paru estre marquée de rouge, de blanc et de noir, laquelle beste s'est ruée et jetée sur ladite Michot, qu'à l'instant la peur l'ayant saisie, elle s'est mise en fuite. »

Le greffier note que « la trachée artaire, les offages sont entièrement mangés, tous les musques de la face, le péricrane entièrement consommés et les os aussy à découvert que si les musques avaient été disséqués par un artiste ».



Les Garriaux (Pastel de Jacque Bernard, 2004-2005) – ▲ Communauté taissible des Panné-Garreux : XVI – XIX^e siècle, qui possédait terres et maison aux Gauthés.

Pas étonnant que les histoires de loups fassent encore peur aux petits enfants ! Jusqu'à la fin du XIX^e siècle, les hivers les plus rudes les virent aux portes des hameaux. L'un d'eux dévore un poulain au Pavillon, à Moulins-Engilbert et, en 1870, la grand-mère de Julien Daché, entourée d'une meute de loups affamés, fut sauvée par les chiens du moulin des Gouttes à Onlay.

Querelle entre les pères picpusiens de Moulins-Engilbert et la communauté

Nous ne nous étendons pas sur cette querelle (relatée par l'acte du 7 juin 1746 – Maître Isambert). Les Picpusiens, qui possèdent bois et étangs imbriqués dans ceux de la Communauté, se sont rendus coupables de « dégâts et dégradations » dans le bois des Parsonniers. Ces derniers demandent réparation.

Le poirier de la fontaine

Beaucoup plus près de notre époque, au XIX^e siècle, c'est un partage de biens familiaux qui a retenu notre attention. L'un des derniers membres de la communauté de Panné-Garreux, Simon Belin, qui fut aussi le maître et chef de cette communauté dans les années 1767-1778, meurt en 1817. Sa femme étant décédée avant lui, il est procédé au partage des biens familiaux entre les cinq enfants du couple, l'essentiel de ces biens se trouvant aux Gauthés.

Nous avons déjà remarqué la permanence des noms de lieux à travers les siècles, nous ferons la même remarque concernant les noms des personnes. L'acte de 1818 situe bon nombre de parcelles par rapport à celles « des héritiers de Jean Gauthé ». Il serait intéressant de savoir si ce Jean Gauthé descendait de celui qui, en 1491, exploitait déjà, au même lieu les terres du seigneur Le Bourgoing !

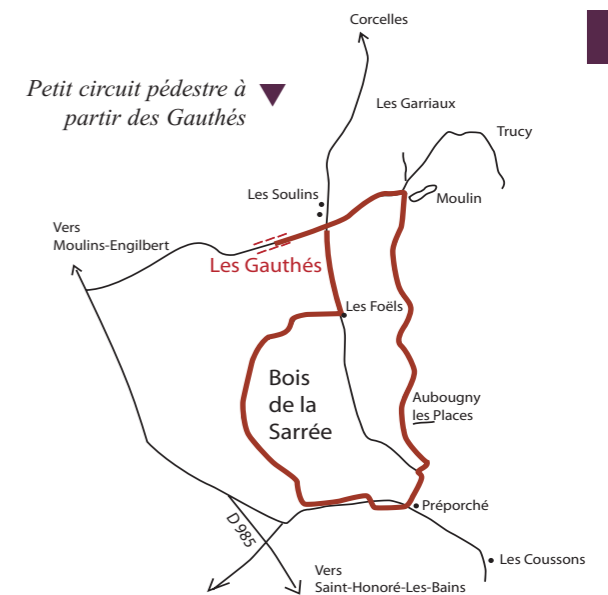
Il est étonnant de voir combien les conditions de partage sont strictes. Cinq lots d'égale valeur sont constitués et tirés au sort par les héritiers. Lorsqu'un bien est divisé, des bornes indiquent les limites. Les droits de passage comme l'irrigation sont réglementés : tel pré est arrosé d'abord, l'eau passant ensuite dans tel autre pré, etc. « Les parties, pour la desserte de leurs

héritages, et en cas de besoin seulement, passeront et repasseront les unes sur les autres, avec bœufs, charrettes et autrement, mais dans les endroits les moins dommageables ».

Et enfin, détail surprenant en 2005, mais qui nous donne toute la valeur du travail des anciens :

« Le poirier qui est auprès de la fontaine joignant l'accense du Niard, un autre poirier planté dans le chemin allant du champ du Brioux et passant dans l'ouche du pré de Pierre Derangère, ainsi qu'un pommier proche de ce dernier poirier, appartiendront au premier lot »... La fontaine existe toujours, on la trouve en prenant le petit chemin qui fait l'angle de la troisième maison sur la gauche, en venant de Moulins-Engilbert, (la maison des Belin, qui a un bel escalier contournant le mur sud) mais les arbres fruitiers après ont disparu.

Pour clore ce voyage dans le temps, nous vous proposons un circuit pédestre. Laissez votre voiture aux Gauthés et descendez la route en direction des Soullins, jusqu'au croisement. Prenez alors à droite, en direction de Préporché, jusqu'au petit chemin qui mène au lieu-dit les Foëls. Un sentier vous fera traverser le bois de la Sarrée et vous amènera au bas du village de Préporché. Tournez sur votre gauche pour traverser le village et arriver au lieu-dit les Places et l'Aubougy. Vous êtes alors sur l'ancien chemin qui mène au moulin des Garriaux. On y a une vue superbe sur tous les villages au nord de Préporché. Au moulin (qui faisait partie de la communauté), prendre la petite route jusqu'aux Soullins, traverser le carrefour et rejoindre les Gauthés.



Bourdelage ou bordelage : terre, domaine, qu'un seigneur louait à un laboureur. La valeur de cette location était estimée en argent (deniers), grains ou volaille, et était proportionnelle aux récoltes. Le bordelier n'avait la possibilité de transmettre à ses héritiers la terre qu'il travaillait que si ces derniers vivaient en commun avec lui depuis au moins un an et un jour.

Bois mort : droit accordé au paysan de ramasser le bois sec, abattu, bon à brûler.

Cens : redevance presque toujours en argent que le paysan donnait à son seigneur, une fois l'an.

Mort-bois : droit de prendre les arbustes enracinés mais ne portant pas de fruits (genêts, marsault, ronces, genévriers).

Parsonnier : de l'ancien mot français « parçon », qui signifie part. Les parsonniers étant les membres d'une communauté rurale, indivise.